

JIRAMA



Jiro sy Rano Malagasy



Université d'Antananarivo

PREAMBULE

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

ENTRE

UNIVERSITE D'ANTANANARIVO

ET

SOCIETE JIRO SY RANO MALAGASY

Il est ainsi convenu ce qui suit :

Article 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit les termes et les conditions de collaboration entre l'Université d'Antananarivo et la Société Jiro sy Rano Malagasy (JIRAMA) dans le cadre de l'assainissement cité en préambule.

